

Comment gérer les substances dangereuses à l'école ?

?

02 avril 2024



Qui sommes-nous ?



Mission d'éducation à l'environnement et au développement durable > Labellisation ECOLE durable;
Formation Eco-Team
Ateliers d'échanges et formations pour les enseignants
Mission d'aide à la gestion environnementale



Personne ressource du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne les aspects environnementaux dans les établissements scolaires et la prévention des risques dans les laboratoires scolaires de sciences.



Le programme de la journée

Matinée

Réglementation environnementale : permis environnement

Gestion et stockage des produits et déchets dangereux

Pascale Lhoest (SIPPT – FWB) - Thierno Ndiaye (COREN asbl)

Stratégie wallonne de rénovation: obligations pour les bâtiments scolaires, réforme UREBA
ICEDD

Après-midi

Gestion des risques dans les laboratoires de chimie

Pascale Lhoest (SIPPT – FWB) – Isabelle Querton (formatrice biologie/chimie CAF)

Le point sur la réglementation environnementale en Wallonie



Pascale
Lhoest



SIPPT
(FWB)

REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE DANS LES ECOLES

Pascale **LHOEST**,

Conseillère en prévention,
Fédération Wallonie Bruxelles

pascale.lhoest@cfwb.be 0486/09 04 25

www.fw-b.be
0800 20 000

Namur, le 02 avril 2024

... PLAN DE L'EXPOSE

➤ **Permis d'environnement**



➤ Citernes à mazout



➤ Les fluides frigorigènes



➤ Amiante



... PERMIS ENVIRONNEMENT

Qu'est-ce que le permis d'environnement ?

= Autorisation administrative qui contient les dispositions techniques que l'exploitant doit respecter pour que ses installations ne constituent pas une gêne, un danger pour le voisinage immédiat et ne nuisent pas à l'environnement.

= Autorisation nécessaire pour exploiter une activité et/ou une installation susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement.



... PERMIS ENVIRONNEMENT

Une école n'est pas une
INSTALLATION CLASSEE en soi
mais elle abrite différentes
installations qui nécessitent une
AUTORISATION.

... PERMIS ENVIRONNEMENT

Quelques exemples :

- Atelier mécanique/travail du bois (10 kW).
- Stockage de liquides inflammables (50 l).
- Dépôt de mazout (3000 l).
- Cabine à haute tension (100 kVA).
- Installation de chauffage (100 kW).
- Installation de refroidissement, climatisation (10 kW)
- Entretien et réparation véhicules (1 fosse ou pont élévateur).
- Cabine de peinture
- Bassin de natation
- Restaurant (100 places).
- Stockage huiles usagées (500 l)



La liste (non exhaustive) est disponible sur le site du SIPPT.

... **BASE LEGALE : LE DECRET**

- Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M.B. du 08/06/1999; err M.B. du 22/12/1999)
 - Plusieurs fois modifié ...
 - Décret du 15/02/01 (M.B. 23/02/01) : Déchets
 - AGW du 20/12/2001(M.B. 30/01/02) : €;
 - Décret du 4/07/02 (M.B. 18/07/2002) : Dispositions transitoires ;
 - Décret du 4/07/02 (M.B. 09/08/2002) : Carrières;
 - Projet de décret (18 septembre 2002) : CET

... **Qui est concerné ?**

l'occupant = école

car c'est l'exploitant

... DEFINITIONS

Qu'entend-on par exploitant ?

Toute personne qui exploite un établissement classé (ou pour le compte de laquelle un établissement classé est exploité)

→ la mise en place, la mise en service, le maintien en place, en service, l'entretien ou l'utilisation quotidienne d'un établissement.

... SUIS-JE CONCERNE ?

OUI !

- Exploitation d'installation(s) sans autorisation
- Exploitation d'une nouvelle installation classée
- Poursuite d'une installation classée dont le permis d'exploiter arrive à échéance.
- Transformation, extension d'une installation avec augmentation des dangers.

... CLASSES ET CONDITIONS

3 TYPES :

Classe 1 : installations soumises au *permis d'environnement* avec *étude d'incidences*

Classe 2 : installations soumises au *permis d'environnement*

Classe 3 : installations soumises à *déclaration*



La classe la plus stricte l'emporte.

$cl2 + cl3 = cl2$

... CLASSES ET CONDITIONS

N° rub.	Dénomination	Classe	Facteurs de division		
			ZH	ZHR	ZI
36/10	Fabrication de meubles autres qu'en métal (chaises, sièges, meubles de bureau, de magasin, d'atelier, de cuisine, de jardin, matelas, ...)				
36/10/01	Lorsque la puissance installée des machines est Egale ou supérieure à 10 kW et inférieure à 20 kW	3			0,5
36/10/02	Supérieure ou égale à 20 kW	2			0,5
36/60	Autres industries diverses non visées par une autre rubrique (bijouterie de fantaisie, industrie de la broserie, autres activités manufacturières)				
36/60/01	Lorsque la puissance installée des machines est Egale ou supérieure à 10 kW et inférieure à 20 kW	3			0,5
36/60/02	Supérieure ou égale à 20 kW	2			0,5
40/10/01/01	Transformateur statique d'une puissance nominale				
40/10/01/01/01	Egale ou supérieure à 100 kVA et inférieure à 1.500 kVA	3			
40/10/01/01/02	Egale ou supérieure à 1.500 kVA	2			
40/10/01/02	Batterie stationnaire dont le produit de la capacité exprimée en Ah par la tension en V est supérieure à 10.000	3			

... CLASSES

Numéro de rubrique	Dénomination	Capacité présente	Classe
28.52.02	Atelier de mécanique lorsque la puissance installée des machines est \geq à 20 kW.	25 kW	2
40.6	Installation de combustion (chauffage) d'une puissance calorifique de \geq 100 kW et $<$ 1 MW.	500 kW	3
63/12/07/02	Gaz propane en réservoirs fixés dont le volume est $>$ 3.000 l.	4.000 litres	2
55/30/01	Restaurant lorsque le nombre est $>$ 100 places.	110 places	3
40/10/01/01	Transformateur statique (cabine haute tension) d'une puissance \geq 100 kVA et $<$ 1.500 kVA.	150 kVA	3

Attention!

Faire la somme des installations sauf pour les citernes à mazout et les installations de chauffage

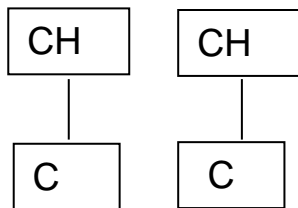
... CITERNES A MAZOUT

➔ Problème de cumul des capacités de stockage

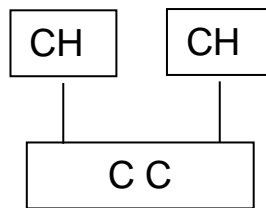
Règle utilisée par le SP Wallonie :

- Quantités de mazout sont sommées si les cuves sont situées dans un même local
- Si les cuves associées à des chaudières distinctes, sont situées dans des locaux privatifs séparés, aucune addition des capacités ne doit être réalisée.

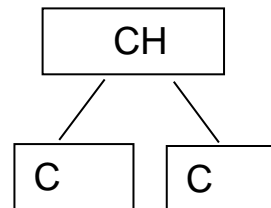
En pratique :



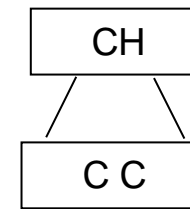
Pas d'addition des capacités



Addition des capacités



Addition des capacités



Addition des capacités

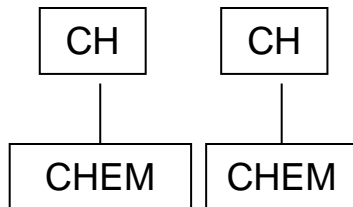
...CHAUDIÈRES

→ Problème de cumul des puissances thermiques
(art 4 de l'ARW 21/02/2013 pour puissance > 15 MW):

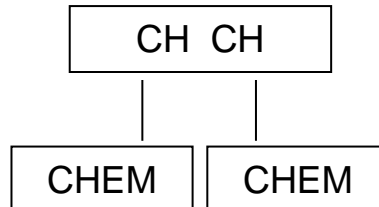
- Les puissances **ne sont pas sommées** sauf si au moins 2 installations de combustion distinctes sont reliées par une cheminée commune.

→ Chaque bâtiment sera donc pris séparément.

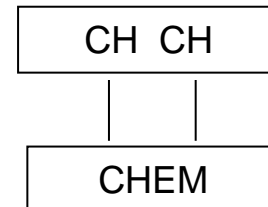
En pratique :



Pas d'addition
des puissances



Pas d'addition
des puissances



Addition
des puissances


Attention!

remplir l'annexe 1/20 (si procédure de PE)

...CLIMATISATION

- *Rubrique 40.30.02* : installation de production de froid ou de chaleur mettant en œuvre un cycle frigorifique (à compression de vapeur, à absorption ou à adsorption) ou par tout procédé résultant d'une évolution de la technique en la matière:

40.30.02.01 dont la puissance frigorifique nominale utile est supérieure ou égale à 12 kW et inférieure à 300 kW ou contenant plus de 3 kg d'agent réfrigérant fluoré

 **Il ne faut pas cumuler les puissances des différents climatiseurs SAUF si ceux-ci sont sur le même circuit.**

(car il s'agit de puissance frigorifique nominale utile)

...GESTION

- Permis d'environnement:
SP Wallonie + Fonctionnaire Technique
(introduit et délivré par la Commune)
- Déclaration (classe 3): Commune

... CLASSES ET CONDITIONS

- ❖ Conditions générales : classes 1, 2, 3
- ❖ Conditions sectorielles : spécifiques à chaque secteur d'activités (défini par le Gouvernement).
Peuvent être complétées par des conditions particulières
- ❖ Conditions intégrales : spécifiques pour les établissements de classe 3.
Peuvent être complétées par des conditions complémentaires

••• **CONDITIONS SECTORIELLES/INTEGRALES**

Conditions sectorielles :

- Cabine de peinture
- Bassin de natation
- Garage
- Cabine haute tension
- STEP
- etc

Conditions intégrales :

- Dépôt de mazout
- Bassin de natation
- Garage
- Cabine haute tension
- STEP
- etc

••• INTRODUCTION DE LA DEMANDE

Formulaires-types disponibles:

- à l'Administration communale
- téléchargeables sur le site

www.formulaires.wallonie.be

- Le programme PERMIS-ON-WEB Environnement
Déclaration en ligne (classe 3)

[Accueil](#) > [Vos démarches administratives](#) >

Demander un permis d'environnement ou un permis unique pour un établissement de classe 1 ou 2

En bref

En détail

Formulaires

Liens

Contact

En bref

Environnement, espaces, paysages, ressources et milieux naturels, air, sol, eau, diversité et équilibres biologiques font partie du patrimoine commun des Wallons. Ils sont à la base de son existence et de son développement.

Le **permis d'environnement** a pour but d'assurer la protection de l'homme et de l'environnement contre les dangers, nuisances ou inconvénients qu'un projet est susceptible de causer, directement ou indirectement, pendant ou après l'exploitation. Un des objectifs de ce permis est également le bien-être des animaux.

Le permis d'environnement donne l'autorisation d'exploiter un établissement. L'exploitation étant entendue comme la mise en place, la mise en service, l'extension, le maintien en place, le maintien en service, l'entretien ou l'utilisation dudit établissement.

Si vous avez un projet qui comporte des installations et activités ayant un impact potentiel moyen (classe 2) à important (classe 1) sur l'environnement, l'homme et les animaux, une demande de permis d'environnement est à transmettre à l'autorité communale.

Si votre projet nécessite à la fois un **permis d'environnement** et un **permis d'urbanisme**, un seul permis, le **permis unique**, sera nécessaire. Vous n'avez donc qu'une demande de permis unique à transmettre à l'autorité communale. <http://permis-environnement.spw.wallonie.be/>

Points d'attention

Pour obtenir plus d'informations sur les étapes qui précèdent la demande (le type de permis à solliciter, sur la préparation du dossier,...) et celles qui suivent la demande (la procédure de traitement de la demande, la compréhension du permis délivré,...), consultez le site **Permis-On-Web environnement**.



Public(s) cible(s):

Citoyen, Entreprise, Pouvoir local, Intermédiaire

Contenus liés

[Effectuer une déclaration d'environnement pour un établissement de classe 3](#)

[Introduire un recours contre une décision en matière de permis d'environnement ou de permis unique](#)

[Obtenir un agrément en tant que refuge](#)

Thématique(s):

[Entreprendre](#)

[Gérer et développer son entreprise](#)

En détail

Public cible - Détails



••• DELAIS DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Classe 1 : 140 à 170 jours
- Classe 2 : 90 à 120 jours
- Classe 3 : 15 à 30 jours

(à partir du lendemain du jour où le dossier est déclaré complet).

- Ajouter +/- 23 jours pour déclaration dossier complet (classes 1 et 2) : 3 jours ouvrables réception commune + 20 j dossier complet.
+/- 15 jours (classe 3)

...VALIDITE

- Permis : max. 20 ans non renouvelable
- Déclaration : max. 10 ans non renouvelable

Amiante: autorisation temporaire !

... **FRAIS DE DOSSIER**

- Classe 1 : 500 € (+ éventuellement droit de dossier perçu par la commune)
- Classe 2 : 125 € (+ éventuellement droit de dossier perçu par la commune)
- Classe 3 : gratuit sauf si frais communaux

... PERMIS UNIQUE

Permis d'environnement
(installations classées)

+

Permis d'urbanisme

=

Permis unique

Attention!

pas applicable pour les classes 3
pas d'augmentation du délai
d'instruction de la demande
même formulaire de demande

••• CONTROLES ET SANCTIONS

- Par les fonctionnaires du Département de la Police et des Contrôles de la Division de la Police de l'Environnement du SP Wallonie (1 service central + 4 services régionaux)
- Par le Bourgmestre
 - sur plainte
 - d'office (inspections obligatoires, choix des Autorités, de l'actualité)

...INFRACTIONS

- Fonctionner sans permis
- Non respect d'une ou plusieurs conditions générales, sectorielles, intégrales,

... EN PRATIQUE

- Vérifier si présence du PE
- Vérifier date de validité
- Vérifier la liste des installations classées
- Compléter le formulaire ad hoc
- Introduire à la commune un PE (classe 2)/
déclaration (classe 3)
- Si nouvelles installations classées ou
augmentation de capacité : en informer le SP
Wallonie

... **OBTENTION DU PERMIS**

EN 6 ETAPES:

1. Déterminez le type de demande (permis ou déclaration)
2. Choisissez le formulaire ad hoc
3. Complétez soigneusement le formulaire et joignez les documents demandés (plan cadastral, plan d'ensemble, rapport service de secours public, contrôle étanchéité des citernes,...)
4. Demandez l'avis du FT (classe 2)
5. Payez les frais de dossier et introduisez votre dossier à la Commune
6. Suivez votre demande !

... OUTILS D'AIDE

- SP Wallonie
 - Centres extérieurs (FT)
- Sites internet
 - www.permisenvironnement.be (site de l'UWE)
 - www.formulaires.wallonie.be
rubrique entreprise >> environnement et agriculture
 - http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=2009 (site FWB)
- Pascale LHOEST, Conseillère en prévention à la Direction du SIPPT de la FWB.

[ACCUEIL](#)

[BANQUE DE CONNAISSANCE](#)

[BIBLIOTHEQUE](#)

[AIDES A LA NAVIGATION](#)

[A PROPOS DE ...](#)

■ Les grands thèmes de la prévention

Protection de l'environnement

Permis d'environnement, établissements classés, citernes à mazout

Permis d'environnement

• Les bases réglementaires

- > Législation actuelle :
Présentation générale
- > Législation en extinction :
Titre I du RGPT

• Installations classées

- > Région wallonne
- > Région de Bruxelles-Capitale
- > Cas particulier des citernes à mazout et des chaudières

• Procédures

Région wallonne

Région Bruxelles Capitale

Procédures à suivre et délais

Procédures à suivre et délais

Introduction classe I et II
Introduction classe III

Introduction classe I B
Introduction classe II
Introduction classe III

Procédures classe I et II
Procédure classe III

Procédure classe I B
Procédure classe II
Procédure classe III

• Cuves à Mazout

- > Citernes et réservoirs
 - > Région wallonne

... PLAN DE L'EXPOSE

➤ Permis d'environnement



➤ **Citernes à mazout**



➤ Les fluides frigorigènes



➤ Amiante




... CITERNES A MAZOUT

AGW du 18/07/2019 (MB du 13/11/2019) relatif à la gestion des dépôts de mazout utilisés à des fins de chauffage.

Concerne : citerne \geq **500 l** et $<$ 25.000 l

Le réservoir doit présenter une **double protection entre le contenu et le sol.**

 simple paroi placée dans un encuvement, une fosse étanche, un bac de rétention ou réservoir à double paroi.

(art. 9)

... CITERNES A MAZOUT

→ Contrôle d'étanchéité à effectuer par un

Contrôleur agréé (liste : <http://environnement.wallonie.be>

>> *sols et déchets* >> *experts, laboratoires et organismes de contrôle*)

Fréquence : **tous les 10 ans** sauf

➤ existants enterrés simple paroi: acquisition de 21 à 30 ans → **5 ans**

➤ existants enterrés simple paroi: acquisition > 30 ans → **3 ans**

Type de contrôle (double paroi enterrée) :

❖ Par ultra-sons

❖ Par dépression

... CITERNES A MAZOUT

Le contrôleur appose une plaquette de couleur (visible et plombée) indiquant le résultat du test sur la conduite de remplissage près de l'orifice de remplissage :

❖ Plaquette/bouchon **vert** : installation conforme




❖ Plaquette/bouchon **orange** : dispose de 6 mois pour réparation et contrôle

❖ Bouchon **rouge** : interdiction de remplissage



04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	

CTIERNE CONTROLEE LE

 Environnement

Contrôle d'étanchéité	<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle annuel	<input type="checkbox"/>
Contrôle placement	<input type="checkbox"/>
Autres	<input type="checkbox"/>

N° CT/ACR-W/DEP 1020/1061

Cormann JM N° AGRÈMENT

NOM DU TECHNICIEN

Rue de l'Industrie, 34

ADRESSE CTIERNE

Villers la Bouillie Aalps

Cormann Jean-Marie - Contrôle cuve
 Hubertusweg 13a - 4730 Raeren
 0498/57.30.05 - www.environnement-mazout.be

Une mise en conformité de l'installation et un nouveau contrôle doivent avoir lieu dans les 90 jours et avant le :

04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15
J	F	M	A	M	J	A	S	O	N	D	

13/08/2012 09:20

... CITERNES A MAZOUT



... CITERNES A MAZOUT

Toutes les citernes doivent posséder un dispositif anti-débordement (sifflet d'alarme ou arrêt automatique) conforme à la norme EN-13616-2: 2016.



... CITERNES A MAZOUT

Les réservoirs à double paroi doivent être équipés d'un système de détection de fuites (des parois) conforme à la norme NBN EN 13160.

➔ système d'alarme visuelle et/ou sonore.

De même pour les citernes simple paroi dans une cuve de rétention



... CITERNES A MAZOUT

Toutes les citernes doivent comporter une jauge qui donne une estimation précise de la quantité de mazout dans le réservoir (en litres, en % ou table de conversion).

Interdit: les dispositifs de jaugeage par tuyau latéral externe
-> jaugeage par la partie supérieure.



... CITERNES A MAZOUT

Plaque d'identification (visible et accessible) avec indications :

- ❖ nom du constructeur;
- ❖ type de réservoir;
- ❖ numéro de série du réservoir;
- ❖ année de construction;
- ❖ capacité/volume (en litres ou m³).



Plaque
signalétique

Bouchon vert

Sifflet anti-
débordement

... CITERNES A MAZOUT

Citerne aérienne :

- Local compartimenté :
Rf 1 h et porte Rf 1/2 h avec ferme-porte
(RGPT art. 52.7)
Rf 2 h et porte Rf 1 h avec ferme-porte
(NBN B061-001)
- Encuvement visitable, étanche (AR du 18/07/2019) ou citerne double paroi
- Ventilation du local (NBN B061-001)
- Vanne « police » sur la cuve (permet de couper l'alimentation en fuel en cas d'urgence directement sur la cuve).
- Détection incendie (si prévu en chaufferie).
- Éclairage « traditionnel » suffisant.

... CITERNES A MAZOUT

En résumé, le propriétaire :

- réalise les contrôles périodiques;
- veille à la présence de la plaque d'identification et de la plaquette de couleur;
- maintient le volume de l'encuvement libre;
- veille au bon fonctionnement de l'alarme visuelle ou sonore du système de détection de fuites;
- protège et entretient le réservoir métallique contre la corrosion.

- En cas *d'installation*: fait réaliser le rapportage (dossier administratif) + mise en service par le contrôleur
- En cas de *mise hors service*: voir prescriptions article 42 ou 43.



LES RÉSERVOIRS À MAZOUT EN WALLONIE

Ensemble, évitons les catastrophes



Wallonie

Copyright © 2014

Les **réservoirs à mazout (cuves à mazout)** sont partout : dans nos caves, dans nos jardins, dans nos cours... Même s'ils ne sont plus utilisés, ils se dégradent peu à peu.

La Wallonie a bien compris le risque majeur que cette situation fait peser sur l'environnement.

Des mesures doivent être prises pour éviter que le mazout ne se répande dans la nature. Certaines de ces mesures sont obligatoires et d'autres sont vivement recommandées.

Mais l'objectif crucial reste identique : s'assurer que ces réservoirs ne se transforment pas en autant de grenades environnementales.

Cette [brochure](#) (pdf) explicite les bons comportements à adopter par chacun en la matière.



Contact : Dominique Fondaire, 081/336117, dominique.fondaire@spw.wallonie.be, [Direction de la Protection des Sols](#)

... **AUTORITE COMPETENTE**

=> PE - citernes mazout - déchets

SP Wallonie

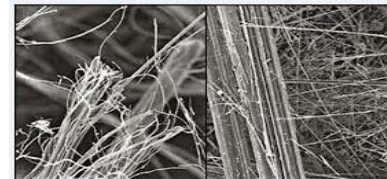
Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

<http://environnement.wallonie.be>

... PLAN DE L'EXPOSE

- Permis d'environnement
- Citernes à mazout
- **Les fluides frigorigènes**
- Amiante



... FLUIDES FRIGORIGENES

Chambres froides, installations de climatisation fonctionnent avec de l'hydrochlorofluorocarbone (HCFC) ou R22 (le plus courant)

→ Gaz à effet de serre

Utilisation de HCFC neuf interdit depuis le **1^{er} janvier 2010.**

→ Utilisation du HCFC **recyclé**

Depuis **2015**, HCFC (même recyclé) **totallement interdit.**

Règlement CE n° 2037/2000 du Parlement européen

... FLUIDES FRIGORIGENES

Que faire ?

- Se renseigner sur le type de fluide
- Se renseigner auprès de l'installateur si changement de l'installation ou du fluide
- Remplacement du fluide (utilisation d'un fluide de substitution)

Ex : R501, R410, RX56, R134, R404A, ...

Attention aux incompatibilités avec les composants de l'équipement, perte de puissance calorifique, ...

- Déclassement et remplacement de l'installation (à conseiller pour les anciennes installations) au plus tard le 31/05/2015.
- Informer l'Autorité (SP Wallonie) qui a délivré le PE de toute modification.
- Respecter les fréquences d'entretien.

... FLUIDES FRIGORIGENES

Par qui ?

Par les **techniciens frigoristes qualifiés**. (liste RW:
<http://www.awac.be/index.php/frigoristes>)

Quels contrôles ?

Fonction du fluide et de sa capacité (voir règlement européen n° 517/2014)

Capacité nominale en agent réfrigérant (R-134 A)	Contrôle visuel par une personne compétente	Contrôle étanchéité par un technicien frigoriste qualifié
supérieure ou égale à 3,5 kg	6 mois	12 mois
supérieure ou égale à 35 kg	3 mois	6 mois

Remarques :

- Si présence d'un système de détection de fuites, la fréquence est réduite de moitié.

... FLUIDES FRIGORIGENES

Quelles autorisations ?

Permis d'environnement

Rubrique n°	Dénomination	Classe
40/30/02	Installation de production de froid ou de chaleur mettant en œuvre un cycle frigorifique ou par tout procédé résultant d'une évolution de la technique en la matière	
40/30/02/01	Dont la puissance frigorifique nominale utile est \geq à 12 kW et $<$ à 300 kW ou contenant plus de 3 kg d'agents réfrigérants fluorés	3
40/30/02/02	Dont la puissance frigorifique nominale est \geq à 300 kW	2

... PLAN DE L'EXPOSE

- Permis d'environnement
- Citernes à mazout
- Les fluides frigorigènes
- **Amiante**



... AMIANTE

Amiante = asbeste

Quelques propriétés :

- Solidité
- Durée de vie
- Bon isolant thermique (chauffage)
- Bon isolant acoustique (théâtre, cinéma, ...)
- Résistance aux températures élevées (protection feu des structures métalliques)
- Pas inflammable
- Résistance aux agents chimiques, micro-organismes

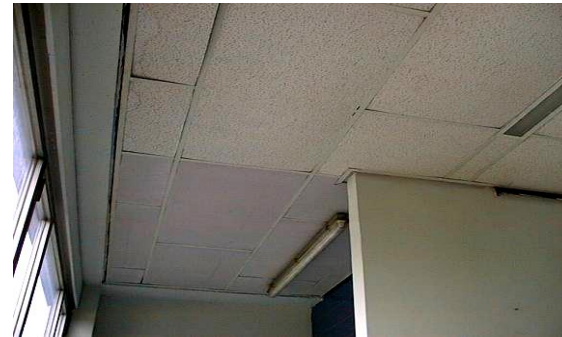
et un coût peu élevé !!!

... AMIANTE

Quelques applications :

1. *Asbeste – ciment (80 %)*

- Panneaux pour cloisons, plafonds



- Panneaux pour tablettes de fenêtre



... AMIANTE

- Toitures : ardoises artificielles et plaques ondulées



- Conduites d'eau potable, d'eaux usées



... AMIANTE

- Buses de cheminées
- Jardinières, cendriers, poubelles, ...



... AMIANTE

2. *Le flochage*

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre (propriétés acoustiques)



- Piscines, douches (régulation de l'humidité)
- Structures métalliques (protection Rf)



... AMIANTE

Mais aussi :

- Calorifuge (tuyaux de chauffage)



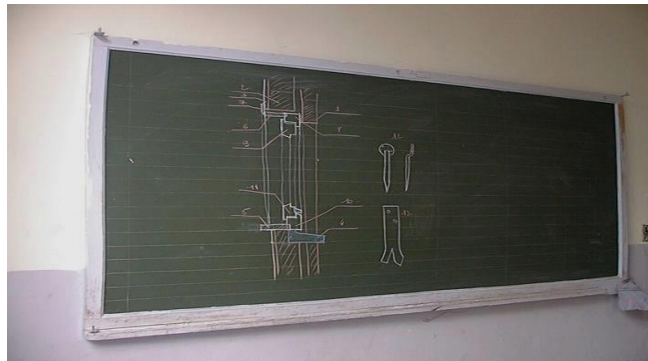
- Freins de voiture, d'ascenseur
- Colle pour dalles de sol décorative

... AMIANTE

- Diffuseur de chaleur



- Tableau « vert »



...REGLEMENTATION

- A.R. 16 mars 2006 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition de l'amiante, modifié par l'AR du 8 juin 2007
Code du Bien-être (titre V, Chapitre IV)
- AGW du 17 juillet 2003 déterminant les conditions sectorielles relatives aux chantiers d'enlèvement et de décontamination de bâtiments ou d'ouvrages d'art contenant de l'amiante et aux chantiers d'encapsulation de l'amiante

... Inventaire amiante

= Y-a-t-il de l'amiante et si oui, où ?

- ➔ Obligation d'un inventaire amiante conforme.
- ➔ Obligation d'une mise à jour annuelle



Avant qu'une entreprise extérieure ne débute un travail et si un risque d'exposition à l'amiante peut être supposé, transmettre, **contre accusé de réception**, l'inventaire amiante (mis à jour) à l'entreprise concernée.

... Programme de gestion

= *que fait-on avec l'amiante inventorié ?*

Le programme de gestion implique :

- Une évaluation régulière des matériaux contenant de l'amiante (au moins annuelle).
- Les mesures de prévention à mettre en œuvre.
- La planification des mesures de prévention en fonction des risques (état du matériau, accessibilité, fréquentation des locaux,...).

...Interdictions

Sur des matériaux contenant de l'amiante, **interdiction** :

- d'utiliser des outils mécaniques à grande vitesse ;
- d'utiliser des nettoyeurs à jet d'eau sous haute pression ;
- d'utiliser des compresseurs ;
- d'utiliser des disques abrasifs et de meuleuses.

 Le personnel de la Fédération Wallonie Bruxelles **n'est pas autorisé** à intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante.

...Avis obligatoires

Dans l'A.R. du 16 mars 2006, le législateur a introduit des dispositions en matière d'avis :

- Avis du Service de Surveillance de la Santé (médecin du travail).
- Avis du(de la) Conseiller(e) en prévention.
- Avis du COCOBA ou CPPT (selon le cas).

... Amiante – En pratique

- S'assurer de la présence d'un inventaire amiante et de sa mise à jour
- Soumettre pour avis l'inventaire et ses mises à jour au (à la) Conseiller(e) en prévention, au Médecin du travail et au COCOBA/CPPT
- Réaliser le marquage des matériaux contenant de l'amiante
- Interdire au personnel d'intervenir sur l'amiante
- Informers les entreprises extérieures sur la présence d'amiante et sur les risques
- Réaliser les travaux de désamiantage par une entreprise agréée
- Eliminer les déchets d'amiante (hors travaux de désamiantage) via un collecteur agréé

... SITE INTERNET

Site Internet de la Direction du SIPPT du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

www.cfwb.be/sippt



Fédération Wallonie-Bruxelles

Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail

Bienvenue

Accueil
BIENVENUE

∴ sur le site du SIPPT de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Nous vous souhaitons la bienvenue sur ce site dédié à la prévention des accidents du travail.

Banque de connaissances
B.A.BA DE LA PRÉVENTION ...
OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ...
FORMATIONS ...
CONTRÔLES PÉRIODIQUES ...

Ce site a pour objectif premier d'assurer l'information continue des personnes ressources ayant en charge la sécurité au sein des établissements relevant du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, transitoirement par arrêté du Gouvernement de la FWB du 28 août 2019 en l'attente de la constitution d'un service SIPP au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement (W-B-E), de leurs établissements scolaires. Aussi, dès création de leur SIPP, la Direction du SIPPT du Ministère cessera alors d'être compétente pour les établissements scolaires (hors Centres de dépaysement et de plein air) de W-B-E.

Ce site s'adresse en particulier à la ligne hiérarchique et au personnel du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Certaines dispositions citées dans ce site lui sont spécifiques.

Nous formons le vœu que ce site réponde à vos attentes et restons à l'écoute de vos questions et remarques.

La rédaction

Thématique de la Prévention
PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L
INCENDIE
SIGNALISATION DE SÉCURITÉ
EQUIPEMENTS DE PROTECTION
SUBSTANCES DANGEREUSES
SOINS D'URGENCE
HYGIÈNE EN CUISINE
ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS TECHNIQUES
INFRASTRUCTURES
EQUIPEMENTS DE TRAVAIL & ATELIERS
SPORTS ET MATÉRIEL
HARCÈLEMENTS MORAL ET SEXUEL

Actualités du site :

13 janvier 2020

Information pratique :

La Direction du SIPPT du Ministère déménagera en cette fin de mois. Nos services administratifs seront donc indisponibles téléphoniquement du 30 au 31 janvier 2020. Il vous est recommandé de prendre contact avec vos correspondants en privilégiant l'usage du courriels ou à destination des Conseillers en prévention leurs GSM.

L'adresse postale deviendra au 1^{er} février :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Secrétariat général - Direction du SIPPT

Boulevard Léopold II, 44 - Local **6E645**
1080 Bruxelles

Tél. général : 02/213.59.81
Fax : 02/213.59.51

[Archives des actualités](#)

Bibliothèque
DOCUMENTS PRATIQUES
CIRCULAIRES
PUBLICATIONS

... **Merci de votre attention**



Pascale LHOEST

Conseillère en prévention

Direction du SIPPT - Fédération Wallonie Bruxelles

pascale.lhoest@cfwb.be - 0486/09 04 25



E ENSEIGNEMENT.BE

C CULTURE.BE

S SPORT-ADEPS.BE

AJ AIDEALAJEUNESSE.BE

R RECHERCHESCIENTIFIQUE.BE

MJ MAISONSDEJUSTICE.BE